

# PROCES - VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

Séance du lundi 4 mai 2009  
Présidence de M. Michel Monod, président

La séance est convoquée à 20h00.

Y compris le Président, 72 Conseillères et Conseillers répondent à l'appel.

Excusés : Mmes Magali Burdet, Juliette Goy, Alessandra Silauri  
MM. Alexandre Crisinel, Thierry Janz, André Kudelski, Adalbert Martin, Jean-  
Jacques Pasche, Sébastien Rod, Nicolas Rod, Gérald Rohrbach, Alain Vuithier

Absent : M. Pascal Barone

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte et implore la bénédiction de Dieu sur les travaux de l'assemblée.

## ORDRE DU JOUR

### 1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 2 MARS 2009

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### 2. COMMUNICATIONS DU BUREAU

**Le Président** a représenté le Conseil communal lors du repas de la commission de gestion dans les forêts, propriétés de la Commune, situées sur la Commune de Savigny.

Il a été remplacé par **M. Thierry Buche**, vice-président, à l'assemblée générale de l'Hôtel de Ville.

### 3. DEPOT DE MOTIONS ET DE POSTULATS

**Mme Claire Glauser** dépose, au nom des Socialistes et Indépendants de gauche, une motion intitulée « pour des achats publics équitables ».

### 4. PREAVIS MUNICIPAL No 1146/2009 CONCERNANT LA VIDANGE DU DIGESTEUR DE LA STEP

Au pupitre, **Mme Rose-Marie Notz**, présidente verte de la commission, lit son rapport. La commission unanime propose au Conseil d'adopter les conclusions du préavis.

**M. Gaston Asper**, membre de la commission, propose sous forme de **vœu** que les crédits pour les prochaines vidanges soient portés directement au budget, soit dans le cadre de l'enveloppe budgétaire, soit dans un mini préavis. La commission des finances pourrait les examiner et protocoler dans son rapport.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

**Les conclusions du préavis sont adoptées par le Conseil à l'unanimité** à savoir :

1. autoriser la Municipalité à procéder aux travaux pour la vidange périodique du digesteur.
  2. accorder le crédit nécessaire à ces travaux, soit la somme de **Fr. 314'000.** --
  3. admettre le mode de financement proposé.
5. INFORMATION RELATIVE AU PROJET D'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DE POLICE

**M. Lucien Chamorel** présente le projet d'association intercommunale de police.

**Le Président** ouvre la discussion.

**M. Willy Blondel** propose que M. Eugène Chollet, Commissaire, vienne au pupitre pour répondre à d'éventuelles questions techniques.

**M. Philippe Sordet** a une question de compréhension du mécanisme financier, est-ce que le coût identifié est de 85 millions, les 55 millions transférés des 2 points d'impôt plus les 30 millions qui manquent à l'Etat ?

Réponse de **M. Lucien Chamorel** : le coût est de 55 millions, qui représentent selon le calcul de l'Etat, les 2 points d'impôt transférés du Canton aux communes. L'Etat calcule qu'il va récupérer 25 millions auprès des communes qui n'ont pas de police. Il reste un montant de 30 millions que l'Etat ne veut pas perdre.

**Mme Lilly Bornand** veut savoir ce que représentent ces 2 points d'impôt et demande quelle est la différence entre le coût actuel et le coût projeté avec les 27 policiers.

**M. Lucien Chamorel** précise qu'il y a encore beaucoup d'inconnues et que l'on ne peut pas aller trop loin dans les chiffres.

**M. Philippe Mingard** demande quelle serait la taille minimale d'une police intercommunale au niveau du nombre d'agents ou de la population.

**M. Lucien Chamorel** répond que dans le protocole d'accord il n'y a pas de taille minimale donnée, les seules obligations sont d'assurer la permanence 24h/24, 365 jours de l'année.

**M. Eugène Chollet** souligne que les effectifs minimums dépendront de cette condition d'assurer les 24h/24 et toutes les interventions de la compétence de ces entités intercommunales.

**M. Bernard Hagin** demande pourquoi certaines communes se sont retirées du projet de police intercommunale et s'il y a d'autres communes qui pourraient y adhérer. Il estime que le 5<sup>ème</sup> processus n'a pas été bien défini. On parle de police de proximité sans dire exactement ce que ceci représente.

**M. Eugène Chollet**, pour répondre au 5<sup>ème</sup> processus, explique qu'il y a du personnel administratif qui gère la police administrative, le port, les cimetières, les autorisations, etc. Il y a des assistants de police qui s'occupent, dans le cadre du service à la population, du contrôle du stationnement, de la maintenance au niveau de la signalétique et des appareils des parkings. Les territoires futurs qui signeront des contrats de prestations auront les interventions dites de « socle de base » jusqu'à hauteur des points d'impôt. Par contre, les communes désireuses d'avoir une visibilité policière préventive, ou une présence à proximité des écoles et durant les manifestations devront passer un contrat complémentaire.

**M. Philippe Pilet** désire savoir si les bâtiments actuels seront suffisants si l'on garde la police intercommunale.

**M. Lucien Chamorel** répond affirmativement, il y a trois autres postes de police qui sont occupés partiellement par des patrouilles, il y aura des agents fixes dans ces postes.

**M. Alain Amy** revient sur les 30 millions « manquants », il considère qu'ils vont servir aux communes pour financer des prestations qui sont actuellement financées par le Canton. Celui-ci ne devra plus assumer ces tâches donc il va récupérer l'argent d'un autre côté.

Réponse de **M. Jacques-André Conne** : les 55 millions représentent la part de la bascule de 2 points d'impôt. L'Etat estime qu'il va récupérer 25 millions en facturant les prestations pour le socle de base aux communes qui vont travailler avec la gendarmerie. Pour les 30 millions restants, l'Etat ne veut pas les perdre et ils vont rentrer dans le système péréquatif.

**M. Jean-François Borgeaud** se réfère au tableau des effectifs. Actuellement il y a 14 agents pour la police intercommunale et l'on va ajouter 13 agents. Est-ce que ceci sous-entend que l'on va devoir trouver plus de communes pour l'association intercommunale ?

**M. Lucien Chamorel** répond que l'organigramme actuel est fait par rapport aux communes avec lesquelles on a des contrats de prestations. D'autres communes comme Puidoux et Saint-Saphorin participent au groupe de travail à titre consultatif. Elles attendent pour prendre une décision.

**M. Claude Manoli** signale que pour voter sur ce sujet on devrait avoir une idée plus précise du coût que cette police intercommunale représente.

**M. Jacques-André Conne** estime difficile de donner une réponse sur les coûts avant la votation.

**M. Félix Paschoud** regrette que l'on ait eu un discours technique et non pas un discours sur le principe. Pour la votation de septembre, il y a un choix philosophique à faire, si l'on veut une police de proximité ou une police centralisée. Il est favorable à une police de proximité et souhaiterait que le Conseil communal exprime un peu sa sensibilité.

**M. Claude Weber** est d'accord avec M. Paschoud. Il s'agit d'une vision philosophique. Pour pouvoir se faire une opinion complète, il aurait souhaité une présentation du projet de police unique.

**M. Denis Aguet** pense qu'une police de proximité n'est pas incompatible avec l'Etat. Il souhaite que lorsque la Municipalité présentera le préavis cet automne il y ait des chiffres. Le nombre de policiers va doubler, les charges vont doubler. Il ne voit pas quelles prestations supplémentaires il pourrait y avoir.

**M. Willy Blondel** signale que la Municipalité fait tout son possible pour avoir une alternative. Elle ne peut pas présenter des chiffres actuellement parce qu'elle ne les a pas. Si l'initiative d'Artagnan passe, on sera « ficelés » et on n'aura plus un mot à dire. Si elle ne passe pas, le Conseil communal pourra décider en espérant qu'à ce moment-là, les chiffres seront disponibles.

**M. Charles Chappuis** est surpris d'entendre dire que si l'on garde le statu quo c'est catastrophique. Il regrette que l'on n'ait presque pas parlé de la police judiciaire. Il se demande ce qui empêche les polices municipales de rester dans leurs fonctions municipales et que la police judiciaire fasse le travail judiciaire.

Réponse de **M. Lucien Chamorel** : la demande de changement vient du côté de la gendarmerie et non pas des communes. Si l'on ne répond pas avec ce protocole d'accord à l'initiative d'Artagnan, le statu quo est grave.

**M. Philippe Mingard** imagine que même si la police intercommunale est acceptée, elle va être chapeauté par le Canton qui va exiger des prestations identiques à ce qui se fait actuellement. On va glisser vers une police unique. Il désire savoir si, dans le cas d'une police intercommunale, toutes les communes payeront une taxe basée sur le nombre d'habitants ou si l'on va continuer à fonctionner comme actuellement, avec des prestations particulières pour les petites communes.

**M. Lucien Chamorel** répond que ces communes vont bénéficier des 2 points d'impôt, qui sont théoriquement affectés à la sécurité. Les barèmes possibles pour fixer la taxe sont multiples : population, taux d'imposition, nombre d'interventions...

**M. Jean-François Borgeaud** a de la peine à imaginer quelles autres communes pourraient venir se joindre pour devoir doubler les effectifs sachant que les grandes communes qui nous entourent soit Pully et l'agglomération Vevey-Montreux ont leur propre police municipale.

**M. Eugène Chollet** explique que le coût des 13 nouveaux policiers sera financé par le point d'impôt. Ceux-ci correspondent à un travail que l'association intercommunale de police reprendra à la gendarmerie vaudoise qui interviendra toujours dans le cadre de l'investigation judiciaire qui ne sera pas confiée aux entités intercommunales.

**M. Dominique Roulet** demande si les 13 gendarmes qui existent actuellement s'occupent activement des 7 communes.

**M. Lucien Chamorel** répond que c'est exact. Le travail de la gendarmerie va être repris et il est possible que les postes de Paudex et de Chexbres soient fermés.

**M. Thierry Buche** signale qu'avec les 2 points d'impôt, qui représentent 1'200.000.- francs pour Lutry, on va payer 13 policiers, ce qui représente 90'000. - francs pour rémunérer un policier, alors qu'un gendarme coûte 165'000.- francs. Il aimerait connaître l'alternative sur laquelle le Conseil pourrait se prononcer en cas de refus de l'initiative d'Artagnan.

Réponse de **M. Lucien Chamorel** : il ne faut pas oublier que les autres communes avec lesquelles on travaille vont fournir leurs 2 points d'impôt. L'alternative possible serait de signer un contrat de prestations avec la police cantonale.

**M. Willy Blondel** attire l'attention sur le fait que la Commune n'aura plus d'autonomie financière si l'initiative d'Artagnan passe, c'est le Canton qui va dicter la loi.

**M. René Boillat** propose une troisième solution : la fusion avec un autre corps de police, ou bien du côté de Pully ou du côté de la Riviera.

**M. Willy Blondel** estime que l'on aurait certainement réglé le problème si le pouvoir politique de l'époque avait réussi à faire une police intercommunale avec Pully, mais la volonté politique n'a pas voulu aller dans ce sens. C'est une alternative que l'on devra considérer à moyen ou à long terme.

**M. Christophe Gessner** précise qu'il ne s'agit pas d'une augmentation des effectifs mais d'un transfert de compétences. Il s'agit de tâches très différentes de l'activité policière d'aujourd'hui.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

## 6. NOMINATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DES RECUSATIONS

Pour remplacer Mme Laetitia Nieto, **M. Claude Manoli**, au nom du groupe UDC, propose la candidature de **M. Jean-Marc Pilloud**. Il est élu à l'unanimité.

## 7. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

Préavis pour la séance du 22 juin 2009

*Comptes et gestion de la Municipalité pour l'exercice 2008*

*Préavis municipal relatif à l'extension du réseau de gaz naturel et amélioration des réseaux d'eau et d'électricité dans l'Ouest du bourg*

## 8. DISCUSSION ET VOTATION SUR LES MOTIONS ET LES POSTULATS DEPOSES AU POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

**Mme Claire Glauser** développe sa motion concernant les achats publics équitables. Elle demande que la Commune choisisse, pour les contrats qui la lient à des entreprises, des fournisseurs et des prestataires de service, ceux qui respectent les conventions de l'Organisation internationale du travail. La Commune doit favoriser les achats de produits issus du commerce équitable et intensifier le développement de réseaux avec d'autres collectivités publiques dans le cadre de la « Communauté d'intérêt écologique et marchés Suisse ».

La discussion est ouverte.

**M. Dominique Roulet** pense à l'achat d'ordinateurs par les collectivités publiques, ceux-ci n'étant pas toujours produits dans des conditions enviables.

**M. Willy Blondel** suggère à la motionnaire de transformer la motion en vœu pour respecter le Règlement du Conseil communal, car la motion ne peut être prise en considération que sur des compétences du Conseil.

**Mme Claire Glauser** accepte de transformer sa motion en **vœu**, suite à un petit débat d'ordre juridique.

## 9. INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

**M. Jean-François Borgeaud** émet le **vœu** suivant : que la Municipalité réfléchisse aux possibilités existantes de créer des places d'apprentissage supplémentaires pour cet été au sein de la Commune.

**M. Willy Blondel** répond que la Municipalité emploie chaque année sept apprentis. Elle est prête à engager suffisamment d'apprentis, mais il faut aussi tenir compte du temps consacré par le personnel pour les encadrer.

**Vœu de M. Denis Aguet** : que la Municipalité présente un inventaire complet de l'ensemble des propriétés communales qui devrait comprendre les informations suivantes : situation, surface, zone d'affectation et valeur fiscale. Cet inventaire serait intégré au rapport de gestion de la Municipalité chaque année.

La Municipalité prend acte.

**M. Pierre Rouiller** cherche, pour le rallye des nouveaux habitants qui aura lieu le 20 juin, des accompagnatrices pour les enfants.

**Mme Marie-Claude Rossi** veut connaître les raisons de la fermeture de l'Yrtul.

Réponse de **M. Willy Blondel** : suite à un changement de « direction », il y a eu des pertes financières et l'on n'a pas trouvé les personnes adéquates pour le gérer. En attendant, les locaux ont été mis à disposition de la colonie de vacances.

**Mme Nicole Dentan Grange** désire connaître l'avis de la Municipalité concernant la troisième initiative Franz Weber.

**M. Pierre-Alexandre Schlaeppi** répond que les municipalités qui font partie de la CIL (commission intercommunale de Lavaux) contestent cette initiative en considérant que le texte va trop loin, la protection légale et juridique du site de Lavaux est déjà suffisante.

**M. Philippe Sordet** demande à la Municipalité si elle a des informations relatives au schéma directeur de l'Est lausannois.

Réponse de **M. Pierre-Alexandre Schlaeppi** : en attendant les résultats des études des différents chantiers, celui de l'axe fort pour les transports publics avance vite, il est au stade d'avant-projet et l'on travaille en collaboration avec l'Etat. Des secteurs de travail ont été créés et on a commencé à étudier avec les TL les problématiques techniques. Le grand enjeu est le transfert modal, le passage de la voiture aux transports publics. Sur le plan de l'urbanisme, il faudra augmenter le potentiel d'habitations dans la région comme le préconise le PALM.

**M. Jean-François Borgeaud** dépose une interpellation demandant à la Municipalité de renoncer à sa décision de vouloir restreindre à une durée de 3 heures le parcage des voitures dans les environs de la halte CFF de Bossière, et d'en rester au statu quo. Il serait favorable à la création de places de parc pour 2 roues.

Réponse de **Mme Aude Savoy** : cette halte a subi ces dernières années une grande affluence de voitures, le trafic se renforçant dans les endroits où l'on peut se parquer gratuitement. Des parkings d'échange ont été créés à Lutry et à la Conversion, mais le quartier de Bossière n'est pas adapté pour un parking d'échange. La Municipalité a décidé de baliser les places et de limiter la durée de stationnement pour éviter un trafic supplémentaire dans ce quartier.

**M. Jean-François Borgeaud** est surpris de cette décision, surtout si la Municipalité veut favoriser le transfert modal. Elle pourrait limiter le parcage à 6-8 heures.

**M. Pierre Rouiller** remercie la Municipalité pour le rafraîchissement de l'écusson de Lutry, réalisé très rapidement suite à sa demande.

**M. Michel Reigner** repose la question concernant un vœu relatif aux subventions possibles pour les vélos électriques.

**M. Willy Blondel** répond que la Municipalité est déçue par rapport au vélo mis à disposition de la population. Il y a eu peut-être un manque d'information. La Municipalité va faire plus de publicité.

**M. Christian Daubigny** signale que le vélo mis à disposition par les SI n'est pas adapté à la configuration de la Commune.

**M. Denis Aguet** demande à la Municipalité, suite à un problème rencontré par une personne ayant déposé son sac-poubelle dans un container de la commune et n'habitant pas celle-ci, depuis quand les policiers « font les poubelles » et quels sont les critères retenus pour décider de l'ouverture des sacs. Il estime que la police devrait adresser une information aux contrevenants au lieu de les amender.

Réponse de **M. Lucien Chamorel** : la Municipalité a fait une large information à la population concernant les poubelles qui traînent. Le règlement des émoluments annexé au

règlement de police permet d'amender lorsque quelqu'un dépose la poubelle en dehors des jours de ramassage.

**M. Dominique Roulet** précise qu'il faut distinguer les deux cas. D'un côté déposer la poubelle le mauvais jour et l'autre cas, déposer la poubelle dans un container d'une commune différente de celle où l'on habite.

**M. Pierre Rouiller** demande quelle est l'intention de la Municipalité concernant le compost de quartier à Taillepied et Burquenet.

**Mme Aude Savoy** répond qu'il n'est pas question de poser un container de type molok dans ce quartier. La « commission déchets » de Lausanne Région a décidé de mettre en œuvre un groupe de travail pour plancher sur un projet de règlement sur la gestion des déchets qui pourrait être adopté de manière intercommunale.

**M. Jean-Pierre Favre** a reçu plusieurs demandes des propriétaires de bateaux pour savoir où ils peuvent entreposer leur ber.

Réponse de **Mme Aude Savoy** : ils ne peuvent plus les entreposer à Flon-de-Vaux, ils doivent trouver une solution individuelle. La Municipalité étudie s'il y aurait dans la Commune un terrain disponible et dans quelles conditions.

**M. Denis Aguet** veut savoir si les propriétaires des bateaux stationnés l'hiver doivent payer une taxe.

**M. Chamorel** confirme qu'ils payent une taxe.

La discussion est close.

L'ordre du jour étant épuisé, **le Président** lève la séance à 22h27.

**La prochaine séance est fixée au 22 juin 2009 à 20h00.**

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire

M. Monod

P. Brentini